

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-266

PUBLIÉ LE 24 AOÛT 2022

Sommaire

73_DDT_Direction départementale des territoires de Savoie / DDT Savoie - Secrétariat général

73-2022-08-24-00001 - AP-subdélégation de portée générale-24082022 (6 pages)

Page 3

73-2022-08-24-00002 - AP-subdélégation-24082022 (2 pages)

Page 10

73_DDT_Direction départementale des
territoires de Savoie

73-2022-08-24-00001

AP-subdélégation de portée générale-24082022



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Service : direction

Chambéry, le 24 août 2022

**ARRETE DE SUBDELEGATION
DE PORTEE GENERALE
n°2022-0935**

M. Xavier AERTS,
ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts,
Directeur Départemental des Territoires de la Savoie

- Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,
- Vu le décret n°2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Savoie,
- Vu l'arrêté ministériel du 3 novembre 2020, portant nomination de M. Xavier AERTS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en tant que directeur départemental des territoires de la Savoie, à compter du 20 novembre 2020 ;
- Vu l'arrêté préfectoral SPPP-PCIT n°74-2022 du 23 août 2022, paru au RAA du 23 août 2022, portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie,

Direction Départementale des Territoires (DDT)
L'Adret – 1 rue des Cévennes – BP 1106
73011 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 71 73 73
Mél : ddt@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Arrête

Article 1. Délégation de signature est donnée à M. Thierry Delorme directeur départemental des territoires adjoint, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, pour signer tous documents relevant de l'article 1er de l'arrêté du 23 août 2022 susvisé portant délégation de signature à M. Xavier AERTS.

Article 2. Délégation de signature est donnée au cadre chargé d'assurer la permanence de la DDT lors des soirées et des week-ends ou bien en l'absence du directeur départemental des territoires, pour signer les documents énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 août 2022 susvisé.

Le cadre de permanence est désigné parmi les cadres supérieurs ou dirigeants au travers d'une programmation établie par le responsable sécurité défense de la direction départementale des territoires.

Article 3. La délégation de signature est donnée à chaque chef de service et à leurs adjoints, à la chargée de mission aménagement et à la chef de projet Lyon-Turin placées auprès du directeur, au chef de l'unité territoriale pour signer les documents relevant de l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 août 2022 susvisé portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, dans les conditions suivantes et dans la limite des références mentionnées pour chacun :

* Mission Aménagement :

- **Mme Claire MIEGE**, architecte et urbaniste de l'Etat, chargée de mission Aménagement, pour les documents relevant des références **I-A17**.

* Projet Lyon-Turin :

- **Mme Maryline CAILLEUX**, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêt, chef de projet Lyon-Turin auprès de la direction, pour les documents relevant des références **IV-A1, IV-A4, IV-A9 et V-A1 à V-A3**, uniquement pour les dossiers concernant le projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin.

* SPAT :

- **M. Stéphane VIALLET**, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du service planification et aménagement des territoires, pour les documents relevant des références **I-A1 (congé annuel et journées RTT), I-A2, V-A3, X-A8, XI-B2, XIII-A1 à XIII-A4, XIII-B1 et XIII-B2, XIII-C1 à XIII-C4, XIII-D1 et XIII-D2, XIII-E1 à XIII-E5, XIII-F1 à XIII-F5, XIII-G1 et XIII-G2, XIII-H1, XIII-I1 et XIII-I2, XIII-J1 à XIII-J3, XIII-K1 à XIII-K4, XIII-L1, XVII-A3 à XVII-A6**.

La délégation de signature pourra être exercée par les agents désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs fonctions :

- Mme Simone Bogey, attaché de l'administration de l'Etat, chef de l'unité Application du Droit des Sols, pour les documents relevant des références **V-A3, XIII-B1 et XIII-B2, XIII-C1 à XIII-C4, XIII-D1, XIII-E1 à XIII-E5, XIII-F1 à XIII-F5, XIII-G1 et XIII-G2, XIII-H1, XVII-A3 à XVII-A6.**

- Mme Valérie Degroisse, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de l'unité association procédures d'urbanisme, pour les documents relevant des références **X-A8, XIII-I1, XIII-K1.**

- M. Alain Gidel, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chargé du contentieux pénal de l'urbanisme, pour les documents relevant des références **XVIIA-4 et XVII-A5.**

- M. Florian CEARD, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission territorial, pour les documents relevant de la référence **V-A3.**

- Mme Stéphanie DELFAU, attachée de l'administration de l'État, chargée de mission territorial, pour les documents relevant de la référence **V-A3.**

- M. Jean-Philippe HATIER, technicien supérieur en chef du développement durable, chargé de mission territorial, pour les documents relevant de la référence **V-A3.**

- M. Benjamin MORFIN, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chargé de mission territorial, pour les documents relevant de la référence **V-A3.**

- Mme Léa PFISTER, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargée de mission territorial, pour les documents relevant de la référence **V-A3.**

- Mme Pauline RIBERON, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargée de mission territorial, pour les documents relevant de la référence **V-A3.**

* **SEEF :**

- **Mme Laurence THIVEL**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service eau environnement et forêts, pour les documents relevant des références **I-A1 (congéés annuels et journées RTT), I-A2, III-A1 à III-A5, III-B1, IV-A1 à IV-A10, V-A1 à V-A7, VI-A1 à VI-A8, VII-A1 à VII-A7, VIII-A1 à VIII-A12, IX-A1 à IX-A4, IX-B1 à IX-B4, IX-C1, IX-C2, X-A2, XI-B1, XI-B2, XVII-A1, XVII-A3 à XVII-A7.**

- **Mme Virginie COLLOT** ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service, chargée de mission politique de l'eau, pour les documents relevant des références **I-A1 (congéés annuels et journées RTT), I-A2, III-A1 à III-A5, III-B1, IV-A1 à IV-A10, V-A1 à V-A7, VI-A1 à VI-A8, VII-A1 à VII-A7, VIII-A1 à VIII-A12, IX-A1 à IX-A4, IX-B1 à IX-B4, IX-C1, IX-C2, X-A2, XI-B1, XI-B2, XVII-A1, XVII-A3 à XVII-A7.**

La délégation de signature pourra être exercée par les agents désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs fonctions :

- M. Emeric Bussy, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité Eau Quantité Qualité, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), IV-A4** (procédures déclaratives), **IV-A5** (uniquement manuels d'auto-surveillance), **VI-A1, VI-A3, XVII-A3, XVII-A4**.

- Mme Alice Siliadin, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, Chef de l'unité Forêts, chasse et milieux naturels, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), VIII-A1, VIII-A4, VIII-A5, VIII-A7, VIII-A8, VIII-A10, VIII-A11, XI-B1, XI-B2, XVII-A3, XVII-A4**.

- M. Olivier Bardou, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité aménagement des milieux aquatiques, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), IV-A4** (procédures déclaratives), **XVII-A3, XVII-A4**.

- M. François Toubin, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), IV-A4** (procédures déclaratives), **XVII-A3, XVII-A4**, dans le cadre de la décision d'intérim du 9 avril 2018.

A compter du 1^{er} septembre 2018, cette délégation s'exercera uniquement en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bardou.

- M. Christian Tracol, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), IV-A4** (procédures déclaratives), **XVII-A3, XVII-A4**, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bardou.

* **SHC** :

- **Mme Lisiane FERMOND**, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service habitat et construction, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), I-A2, XII-A1 à XII-A8, XII-B1 à XII-B2, XII-C1 à XII-C8, XII-D1, XII-D2, XIII-F5, XIV-A1, XIV-B1, XVII-A1, XVII-A3 à XVII-A6**.

- **Mme Magali DUPONT**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant qu'adjoint au chef du service habitat et construction, **I-A1 (congés annuels et journées RTT), I-A2, XII-A1 à XII-A8, XII-B1 à XII-B2, XII-C1 à XII-C8, XII-D1, XII-D2, XIII-F5, XIV-A1, XIV-B1, XVII-A1, XVII-A3 à XVII-A6**.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lisiane FERMOND et/ou de Mme Magali DUPONT,

- Mme Séverine Mercier, attachée d'administration de l'Etat, chef de l'unité financement construction neuve, réhabilitation parc public et privé au service habitat et construction, pour les documents relevant des références **I-A1 (congés annuels et journées RTT), XII-A1 à XII-A6**.

- M. Jean-Christophe Henrotte, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité bâtiment durable et pôle immobilier de l'État pour les documents relevant des références I-A1 (congrés annuels et journées RTT), **XII-A7, XII-C3 et XII-C4.**

* **SPADR** :

- **Mme Aurélie MONNEZ**, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service politique agricole et développement rural, pour les documents relevant des références **I-A1 (congrés annuels et journées RTT), I-A2, X-A1 à X-A8, XI-A1 à XI-A3, XI-B1, XI-B2, XI-C1 à XI-C14, XI-D1 à XI-D5, XI-E1, XI-E2, XVII-A3, XVII-A4.**

Cette délégation s'exercera jusqu'au 31 août 2022.

- **Mme Anne LENFANT**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service, pour les documents relevant des références **I-A1 (congrés annuels et journées RTT), I-A2, X-A1 à X-A8, XI-A1 à XI-A3, XI-B1, XI-B2, XI-C1 à XI-C14, XI-D1 à XI-D5, XI-E1, XI-E2, XVII-A3, XVII-A4.**

La délégation de signature pourra être exercée par les agents désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs fonctions :

- Mme Cendrine Laplanche, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité espace agricole-pastoralisme, pour les documents relevant des références **I-A1 (congrés annuels et journées RTT).**

- Mme Nathalie Deldevez ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité Aides directes, pour les documents relevant des références **I-A1 (congrés annuels et journées RTT),**

* **SSR** :

- **Mme Annick DESBONNETS**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service sécurité risques, pour les documents relevant des références **I-A1 (congrés annuels et journées RTT), I-A2, II-A1 à II-A6, XII-A9, XV-B1, XV-B2, XV-C1, XV-D1, XV-E1, XVI-A1, XVII-A1, XVII-A3, XVII-A4.**

- **M. Paul ALLEGRE**, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité Risques et urbanisme, pour les documents relevant des références **I-A1, I-A2, XII-A9, XVI-A1, XVII-A3, XVII-A4.** pour les agents de son unité.

- **M. Frédéric LANFREY**, ingénieur des travaux publics de l'État, adjoint au chef du service sécurité risques, pour les documents relevant des références **I-A1, I-A2, XII-A9, XVI-A1, XVII-A3, XVII-A4.**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick DESBONNETS et/ou M. Paul Allègre et/ou M. Frédéric Lanfrey,

- M. David Labbé, délégué permis de conduire et sécurité routière, chef du bureau de l'éducation routière, pour tous les actes des rubriques **II-A1 et II-A2**.

* **SEPT**

- **M. Eric VALLA**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service prospective territoriale pour les documents relevant des références **I-A1 (congrés annuels et journées RTT) et I-A2, XIV-D1**.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Valla,

- Mme Patricia **MAFFRE-DEPROST**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef du service prospective territoriale, pour les documents relevant des références **I-A1 (congrés annuels et journées RTT), I-A2, XIV-D1**.

* **Référent juridique :**

- **Mme Catherine CHEVALLIER**, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, référent juridique, pour ce qui relève, dans le cadre de ses attributions, des références **XVII-A2 à XVII-A4**.

* **Unité territoriale :**

- **M. Jean-Philippe PELLICIER**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité territoriale de Saint-Jean-de-Maurienne, en ce qui concerne les affaires de son unité, pour les documents relevant des références **I-A1 (congrés annuels et journées RTT), I-A2, XIII-B1 et XIII-B2, XIII-C1 à XIII-C4, XIII-E1 à XIII-E5**.

Article 4. Le présent arrêté abroge l'arrêté de subdélégation n°2022-0843 du 11 août 2022.

Article 5. L'ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental des territoires de la Savoie, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le directeur départemental
des territoires de la Savoie,

Signé : Xavier AERTS

73_DDT_Direction départementale des
territoires de Savoie

73-2022-08-24-00002

AP-subdélégation-24082022



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Service : Direction

**ARRETE PREFECTORAL n°2022-0933
portant subdélégation de signature de M. Xavier AERTS,
ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts,
directeur départemental des territoires de la Savoie,
en matière de DEFENSE**

Le directeur départemental des territoires de la Savoie

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU l'ordonnance n° 2004-1374 du 20 décembre 2004 relative à la partie législative du code de la défense, pour ce qui concerne l'organisation générale de la défense et ses textes d'application,

VU la circulaire ministérielle du 3 février 2012 relative aux procédures de recensement et de sécurité des entreprises de travaux publics et de bâtiment, des entreprises de location de matériel de génie civil, des entreprises de transport routier et de leurs moyens,

VU l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n°7562022, du 23 août 2022, paru au RAA du 23 août 2022, portant délégation de signature en matière de Défense à M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie,

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie, la délégation, qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 23 août 2022, susvisé, sera exercée en ce qui concerne les références A1 et A2 par :

- M. Thierry Delorme, directeur départemental adjoint, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts,
- Mme Annick Desbonnets, chef du service sécurité, risques, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat,

Article 2 : L'arrêté n°2022-0876 portant subdélégation de signature en matière de Défense, du 11 août 2022, est abrogé.

Article 3 : L'ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental des territoires de la Savoie, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chambéry, le 24 août 2022

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires
de la Savoie,

Signé : Xavier AERTS